

Charte de *Y voir Transition*

Version adoptée – 09/02/2018

«La perspective change quand on essaie d’agir à l’échelle de nos quartiers. Ce niveau est aussi important parce que chaque localité a ses spécificités. Les initiatives qui y seront prises seront le reflet des personnalités, des cultures, des réalités locales.» Rob Hopkins

A. Préambule

S’inspirant de la démarche proposée par Rob Hopkins, un groupe de citoyens s’est constitué dans la commune d’Yvoir en prenant comme dénomination *Y voir Transition*. Ce groupe s’est donné pour objectif de promouvoir dans sa commune toute initiative, qu’elle soit individuelle ou collective, qui tend à répondre aux conséquences négatives des crises économiques, alimentaires, énergétiques, climatiques et sociales qui affectent notre société.

Y voir Transition entend s’attaquer plus globalement aux impacts du réchauffement climatique et du dépassement du pic pétrolier.

Y voir Transition veut agir de manière originale, collective, conviviale, concertée, positive, volontaire, raisonnée et cohérente.

Cette initiative s’inscrit dans le réseau Transition (<http://www.reseautransition.be/>) qui fait lui-même partie du mouvement mondial des Initiatives de Transition (Transition Network), initié dans la petite ville de Totnes en Angleterre.

Les personnes réunies en Café citoyen ce vendredi 9 février 2018 à Godinne, ont adopté par consentement la présente charte destinée à définir les constats et les objectifs poursuivis par l’initiative qu’ils intitulent *Y voir Transition*.

La présente charte ne peut être modifiée qu’au cours d’un Café citoyen, au cours duquel tous les participants reçoivent les propositions de modifications et sont invités à en débattre.

B. Nos constats

Nous assistons actuellement à une série de changements globaux qui nous poussent à remettre en questions nos modes de vie et de fonctionnement.

Ces bouleversements sont principalement de deux ordres :

1. Le changement climatique qui entraîne perturbations des saisons, catastrophes naturelles et déplacements de populations ;
2. La fin de l’abondance des ressources énergétiques à bas prix (principalement fossiles).

Face à ces changements, nos sociétés ont du mal à se réorganiser rapidement et y faire face efficacement :

- Le système économique dominant reste basé sur le postulat erroné d'une croissance illimitée.
- Le mode de production industriel et monopolistique de l'alimentation dégrade l'environnement et la biodiversité, diminue la qualité de la nourriture et soumet les éleveurs/agriculteurs à des pressions financières intenable.
- La mise en concurrence des économies planétaires est fatale pour les petits producteurs du Tiers-Monde ; elle accroît les inégalités sociales.
- Les liens sociaux se distendent ou se perdent.
- Le bien-être individuel diminue et les incertitudes grandissent pour l'avenir de la planète et des générations futures.

Le groupe *Y voir Transition* est persuadé que chaque citoyen peut, individuellement ou collectivement, faire le choix de réagir et d'agir afin d'anticiper ces changements et de pallier leurs conséquences, chacun à son échelle. A cet effet, il est nécessaire que chacun :

- prenne conscience de la portée de ses actes individuels et reconnaisse sa part de responsabilité dans l'évolution actuelle de la société ;
- cherche des solutions alternatives justes, durables, cohérentes et acceptables par le plus grand nombre en vue :
 - permettre à chacun de conserver un mode de vie digne et adapté à ses besoins particuliers,
 - d'améliorer les capacités de résilience de nos lieux de vie,
 - de diminuer sa consommation de ressources limitées (énergétiques, alimentaires, etc.),
 - de protéger l'environnement à léguer aux générations futures,
 - de préserver les liens sociaux qui doivent caractériser une communauté forte, unie et solidaire, tout en acceptant la diversité dans le respect de chacun.

C. Objectifs de *Y voir Transition*

- Objectif 1 : répondre positivement et localement aux défis imposés par les changements globaux (voir « Nos constats ») ;
- Objectif 2 : intensifier la résilience locale en tenant compte des initiatives locales existantes ;
- Objectif 3 : proposer des alternatives économiques locales, participatives et adaptées aux besoins des citoyens ;
- Objectif 4 : mettre en œuvre des groupes de travail sur des thématiques opportunes pour le territoire ;
- Objectif 5 : S'inscrire dans le réseau des initiatives en transition.

D. Les principes de la Transition

Y voir Transition fonde son action sur les deux principes suivants :

1. La résilience

La résilience est la capacité d'un écosystème, d'une espèce ou d'un individu à récupérer un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation ou un changement.

2. La permaculture

La permaculture est l'éthique de la transition. Au delà d'une méthode naturelle de jardinage ou de principes agricoles, elle propose une façon de produire, de travailler, d'interagir avec notre environnement et non contre lui. La permaculture est un processus basé sur l'observation des systèmes écologiques. Elle propose d'articuler l'énergie, l'habitat, la gouvernance, l'économie, la culture, la santé,...

E. Organisation et fonctionnement d'*Y voir Transition*

Il n'existe aucune structure hiérarchique au sein d'*Y voir Transition*. Son fonctionnement repose sur la liberté et la coresponsabilité de ses membres. Dans une logique d'auto-organisation, *Y voir Transition* fait confiance en ses membres, en la qualité de leurs relations interpersonnelle et au pouvoir de l'intelligence collective au service de ses objectifs. Ce mode de fonctionnement respecte la diversité des points de vue et des apports de chacun.

Le fonctionnement d'*Y voir Transition* s'appuie sur des groupes de membres.

1. Le groupe de pilotage

Après avoir lancé l'initiative et fait accepter en Café citoyen les bases de fonctionnement d'*Y voir Transition* (rédaction de la charte, mise en place des groupes de travail, réunion des cafés citoyens, ...), le groupe de pilotage s'auto-dissout dès la mise en place du groupe de coordination.

2. Les groupes de travail

A ce jour, des groupes de travail ont été constitués autour des problématiques suivantes : alimentation, énergie, mobilités, zéro déchet. De nouveaux groupes peuvent se mettre en place autour d'autres thématiques liées à la transition. Dès qu'un nouveau projet est accepté par consentement, un groupe de travail se forme autour de lui. Il fonctionne de façon autonome, tout en respectant les objectifs et l'esprit de la présente charte.

3. Le groupe de coordination

Le groupe de coordination coordonne les différents projets entre eux. Il est composé d'au moins un membre de chacun des groupes de travail. Il sert également de support à ces groupes de travail.

4. Les fonctions

Les fonctions suivantes, temporaires ou permanentes, sont assurées et réparties entre membres au sein de chaque groupe et assemblée :

- Un animateur de la réunion : il introduit les sujets à discuter, veille à ce que chaque membre ait la possibilité de s'exprimer, résume les débats et fait procéder à la prise de décision ;
- Un secrétaire chargé de rédiger et de diffuser le compte-rendu de la réunion, indiquant les décisions qui y ont été prises ;
- Un délégué au groupe de coordination par groupe de travail ;
- Un ou plusieurs porte-paroles, responsables de la communication extérieure.

D'autres fonctions peuvent être attribuées selon les besoins de chaque groupe.

Le présent cadre de fonctionnement pourra évoluer et changer au fur et à mesure des besoins émergeant de la réflexion et de l'expérience du groupe Y voir Transition.

G. Modes de prises de décisions

Les décisions au sein de l'assemblée et des groupes se prennent selon les principes suivants.

1. **L'égalité des membres** : l'égalité entre membres est totale. Chaque membre a le droit d'être informé, de s'exprimer, d'être entendu et de participer aux décisions. La prise de parole est libre pour autant qu'elle se déroule avec courtoisie et dans le respect des positions de chacun.
2. **Le consentement** : le consentement est l'attitude qui consiste à accepter qu'une décision se prenne sans rien avoir à dire pour ou contre. Il y a donc consentement quand personne n'émet d'objection importante et raisonnable à la décision à prendre. Quand une telle objection est émise, celle-ci est débattue et les membres du groupe ou de l'assemblée travaillent ensemble à la lever. S'ils y arrivent, la décision est prise. Si non, le groupe peut passer au vote à main levée et prendre la décision à une majorité qualifiée à déterminer (la moitié + 1, les deux tiers des votants, ...).
3. **La désignation sans candidat** : le choix et l'affectation d'une personne dans une fonction ou la délégation d'une tâche à un membre d'*Y voir Transition* s'effectue par un processus de vote sans candidat déclaré. Chaque membre propose la personne qu'il estime la plus adaptée à la fonction, puis justifie son choix. Un facilitateur propose alors un candidat qui est accepté ou non par consentement.

H. Les membres

Le groupe *Y voir Transition* est ouvert à toute personne qui partage les valeurs et idéaux promus par la présente charte, quelles que soient par ailleurs ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Peut être membre d'*Y voir Transition*, toute personne qui participant à un café citoyen et/ou à un groupe de travail, marque soit son accord verbal ou écrit, soit son consentement sur les constats et objectifs de la présente charte.

Chaque membre reçoit une copie de la présente charte.

Dans la mesure de ses possibilités, chaque membre :

- agit, du mieux qu'il peut, afin de vivre, avec cohérence et intégrité, en conformité avec les principes et objectifs promus par la présente charte ;
- participe régulièrement aux activités du groupe auquel il a adhéré, ainsi qu'aux cafés citoyens ;
- contribue dans un esprit positif à la réalisation des objectifs du groupe ;
- partage ses compétences et connaissances avec les autres membres du groupe ;
- respecte les autres membres et veille au maintien de la confiance et de la bonne entente mutuelle qui doit présider au bon fonctionnement d'*Y voir Transition*.

Chaque membre s'engage à ne pas :

- porter préjudice à l'association par des comportements inappropriés, non respectueux des idéaux d'égalité et de justice sociale et environnementale promus par la présente charte ;
- tenter d'instrumentaliser sa participation aux activités d'*Y voir Transition* à des fins de promotion personnelle, qu'elle soit d'ordre professionnel, commercial ou politique ;

I. Non-respect de la présente charte

Tout cas de non-respect de la charte sera examiné au cours d'une réunion du groupe de coordination, en présence du membre concerné et éventuellement des autres membres du groupe de travail concerné.

Après avoir entendu les parties concernées, le groupe de coordination (réunissant au moins 2/3 de ses membres) prendra la décision qu'il jugera la plus pertinente dans l'intérêt d'*Y voir transition*.

Adopté en Café Citoyen réuni à Godinne le 9 février 2018.